

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 29/03/2024

VOI.24.00.A00694

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
CHEMIN DU SANATORIUM, RUE PROFESSEUR BARNARD, RUE BREGUET,
CHEMIN DES TILLEROYES, ROUTE DE GRAY RD 70, ROCADE NORD OUEST,
RUE FRESNEL et RUE THOMAS EDISON

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/04/2024 au 12/04/2024 CHEMIN DU SANATORIUM, RUE PROFESSEUR BARNARD et RUE BREGUET

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, la circulation des véhicules est interdite dès 8h00 le 09-04-2024 CHEMIN DU SANATORIUM, dans sa section comprise entre le CHEMIN DES TILLEROYES et la RUE PERRIN. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 2 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, une mise en impasse est instauré, RUE PROFESSEUR BARNARD, au droit du CHEMIN DU SANATORIUM.

Article 3 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, une circulation à double sens est instaurée, RUE BREGUET, dans sa section comprise entre la RUE BARNARD et la RUE DES TREMBLOTS.

Article 4 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, une déviation est mise en place dès 8h00 le 09-04-2024 pour tous les véhicules circulant depuis la RUE BACHELIER et se dirigeant vers la RUE FRESNEL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- CHEMIN DES TILLEROYES
- ROUTE DE GRAY RD 70
- GIRTATOIRE ROUTE DE GRAY RD 70/N57
- ROCADE NORD OUEST, en direction de LONS LE SAULNIER
- ROCADE NORD OUEST, sortie n°59
- RUE FRESNEL



Article 5 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, une déviation est mise en place dès 8h00 le 09-04-2024 pour tous les véhicules circulant depuis le CHEMIN DES TILLEROYES, depuis le CHEMIN DU SANATORIUM ou depuis le CHEMIN DE LA CHAILLE et se dirigeant vers la RUE FRESNEL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE BREGUET
- RUE THOMAS EDISON
- RUE FRESNEL

Article 6 : À compter du 09/04/2024 et jusqu'au 12/04/2024, une déviation est mise en place dès 8h00 le 09-04-2024 pour tous les véhicules circulant depuis la RUE FRESNEL et se dirigeant vers le CHEMIN DU SANATORIUM. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE FRESNEL et RUE THOMAS EDISON.

Article 7 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 8 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 9 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 MARS 2024

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée